



Amicale des ANCIENS du CREDIT AGRICOLE du GERS

Association loi 1901 déclarée affiliée à la Fédération Nationale INITIATIF RETRAITE

Adresse : Anciens du Crédit Agricole 252 Impasse du Rond Point des Justes
32016 AUCH Cedex 09

Mail : amicale.anciensca32@yahoo.com - Site : [Amicale des retraités du Crédit Agricole du Gers \(32\) \ Fnaropa](http://Amicale des retraités du Crédit Agricole du Gers (32) \ Fnaropa)



ANCIENS DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL, Amicale du Gers et Amis.

Statuts article 1.

Maintien des liens entre ses membres, Défense des intérêts sociaux et moraux, aide morale et matérielle ceux en difficulté, maintien des relations avec le CA, les organismes. Lien avec les autres Amicales.

Perpétuer le souvenir des Anciens et servir leur mémoire.

Statuts article 2 But.

COMPOSITION :

- *Membres d'Honneur, les personnes qui ont rendu des services significatifs à l'Association.*
- *Membres Bienfaiteurs, ceux ou celles qui ont manifesté leur attachement à l'Association par un soutien financier, matériel ou par un don.*
- *Membres actifs (ou adhérents).*
 - ☐ *Les personnes retraitées des organismes agricoles ou de la CCPMA après avoir exercé une activité au sein du Crédit Agricole Mutuel, ou*
 - ☐ *Sans être retraité des organismes agricoles, pouvoir justifier de l'exercice d'une activité salariée au sein du Crédit Agricole pendant une période de 5 ans.*
 - ☐ *Peuvent également être membres actifs adhérents les conjoints ou assimilés des Anciens Agents du Crédit Agricole Mutuel.*

Statuts articles 4 et 5.

Pour faire partie de l'Association il faut :

Être agréé par le Conseil d'Administration qui statue sur toute demande d'adhésion.

Statuts articles 6: ADMISSION.

• *L'Association est gérée par un Conseil d'Administration, au maximum de 21 membres élus parmi ses adhérents membres actifs.*

Statuts articles 9: ADMINISTRATION.

- *Président : Patrick CASALINI*
- *Vice-Président : Paul PEGAZ-BLANC*
- *Trésorier : Bernard MIGLIORINI*
- *Trésorier adjoint : Paul FERRE*
- *Secrétaire : Christine TAUPIAC-SUAU*
- *Secrétaire adjointe : Ghislaine BETIN*

Conseil d'administration à renouveler après les élections de l'Assemblée Générale 2024.

Toutes les fonctions sont gratuites.

Statuts articles 16.

Assemblée Générale ordinaire :

- *Tous les Membres adhérents actifs, les membres bienfaiteurs à jour de leurs cotisations.*
- *Les résolutions prises par l'Assemblée Générale s'imposent à tous les membres.*
- *Elle se réunit au moins une fois l'an.*

Statuts articles 17.